

Catalogue ENSV-FVI

Dates / Code EPICEA

voir site ENSV-FVI

<http://www.ensv.fr/formations/format-ion-continue>

Durée : 2h distanciel + 1 jour en présentiel (2x3h)

Lieu : ENSV-FVI, délocalisation en régions

Public :

De l'inspecteur au directeur, tous les agents des services déconcentrés, CCRF et services vétérinaires.

Taille du public : 10 à 15 personnes

Organismes pressentis pour intervenir :

- BNEVP
- Services déconcentrés
- OPJ

Responsables pédagogiques :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Inscriptions :

ENSV-FVI

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ÉTOILE

formco@vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 430 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation

Commanditaire : ministère chargé de l'agriculture.

Les Auditions Libres dans les services déconcentrés

Contexte :

Depuis avril 2019, l'ordonnance n°2019-363 du 24 avril 2019 *étendant les pouvoirs de police judiciaire des agents mentionnés à l'article L. 205-1 du code rural et de la pêche maritime et à l'article L. 511-3 du code de la consommation* prévoit que les agents des services déconcentrés, habilités au titre du code de la consommation ou du code rural, puissent mener des auditions libres dans le cadre de procédures judiciaires. Ces auditions étant jusqu'alors menées par des Officiers de Police Judiciaire, il est nécessaire d'en comprendre les enjeux, les procédures et de maîtriser la méthode.

Objectif général :

Être capable de conduire une audition libre en services déconcentrés.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux des auditions libres en services déconcentrés ;
- Savoir préparer une audition libre ;
- Pouvoir conduire une audition libre (maîtriser la méthode et garder la posture d'auditeur) ;
- Être capable de clôturer la procédure sans faire d'erreur.

Contenu :

- E-learning :
 - Élément de contexte et enjeux
 - Bases réglementaires
 - Reconstitution d'une audition
 - Retour d'expérience : cas de rage, décès en EHPAD
- Présentiel (9h-12h – 13h30-16h30) :
 - Retour sur le distanciel
 - Préparer et conduire une audition (forme de la procédure)
 - Échange de pratiques
 - Cas pratiques avec un OPJ

Méthodes pédagogiques : exposés, retours d'expérience, cas pratiques.

Pré-requis :

Connaître les instructions des procureurs en matière d'audition avec qui les Directions Départementales travaillent